

Les Pré requis

Au 1er jour de la formation, il est indispensable que le stagiaire quel que soit la mention soit :

- ◇ Licencié à la F.S.G.T et autorisé par le Président de son club ou de la section.
- ◇ Agé de 16 ans ou plus,
- ◇ Volontaire, bénévole et reconnu par son club (Livret Fédéral d'Animation),

Le stagiaire « Moniteur-Educateur 1er degré » doit être :

- ◇ Capable de descendre une piste rouge correctement avec aisance , efficacité et en toute sécurité

Le stagiaire « Moniteur-Educateur 2ème degré » doit être :

- ◇ Capable de descendre une piste noire correctement avec aisance , efficacité et en toute sécurité

Le stagiaire « Moniteur-Educateur 3ème degré » doit être :

- ◇ Capable de descendre sur tous types de pistes et sur tous types de neige, correctement avec aisance , efficacité et en toute sécurité

Une qualification de secourisme n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée (PSC1, AFPS, BNPS,BNS).

La FSGT peut proposer une formation au PSC1.



Présentation

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) a reçu un agrément de son ministre de tutelle.

A ce titre, la FSGT assure la formation et le perfectionnement de ses cadres bénévoles. Ces cadres peuvent enseigner toutes activités sous le statut de bénévole (pas de rémunération) et seulement dans le cadre des structures fédérales (comité régional, départemental, club, et affiliés.)

La FSGT a donc comme mission, d'organiser la formation initiale et continue de ses animateurs bénévoles ainsi que d'élaborer, délivrer, contrôler ses diplômes.

La FSGT délivre ainsi, le Brevet Fédéral (BF) d'Animateur avec option de telle ou telle activité sportive reconnue par elle. Le BF comporte deux parties : une partie commune à toutes les activités (tronc commun) et une partie spécifique.

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

14 Rue Scandicci

93508 PANTIN Cedex

Tel : 01 49 42 23 19

Fax : 01 49 42 23 60

Courriel : accueil@fsgt.org

Site Internet : www.fsgt.org



Brevet Fédéral d'Animation



Moniteur Educateur

de

Ski

à 3 degrés

Formation

Enseignement bénévole

Les prérogatives

Moniteur-Educateur 1er degré

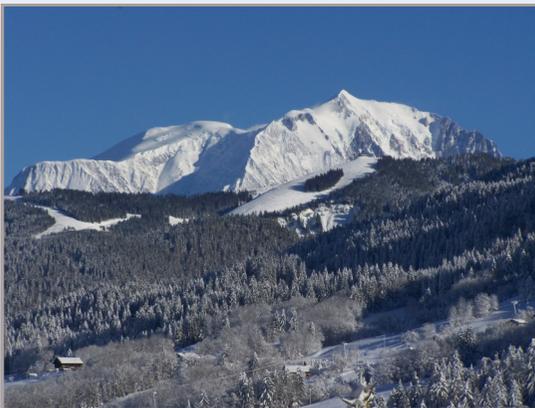
Le 1er degré de Ski Alpin FSGT correspond à l'enseignement des techniques de ski définies dans le mémento du ski français (ENSA) comme étant les techniques de la classe débutant et de la classe 1 et de la classe 2

Moniteur-Educateur 2ème degré

Le 2ème degré de Ski Alpin correspond à l'enseignement des techniques de ski définies dans le mémento de ski français (ENSA) comme étant les techniques de la classe 3.

Moniteur-Educateur 3ème degré

Le 3ème degré de Ski Alpin correspond à l'enseignement des techniques de ski définies dans le mémento de ski français (ENSA) comme étant les techniques de la classe 3 (+ expert).



L'organisation de la formation

UC 1

L'Unité de compétence N° 1 (UC1)

L'UC 1 est la partie commune à l'ensemble des activités reconnues par la FSGT. Il s'agit pour le stagiaire de préparer une action d'apprentissage ou d'animation dans sa discipline.

Elle se compose de 3 Unités de Formation (UF) :

UF 1 : Préparer un projet d'animation

UF 2 : Concevoir et préparer une action pédagogique

UF 3 : Participer au fonctionnement de son club

UF 4 : Contribuer à l'organisation de son activité

Deux jours au minimum sont nécessaires au cours desquels le positionnement du stagiaire est déterminé. Un allègement peut être proposé.

Dès l'arrivée, le contenu et le déroulement du Brevet Fédéral d'Animation sont passés en revue.

Des cours sur les sciences humaines, biologique et sur l'organisation du sport en France sont dispensés.

Quelques journées complémentaires dans l'année peuvent être nécessaires.

Le projet est à remettre à la fin de la formation de l'UC 1 ou UC 2.

L'organisation de la formation

UC 2

L'Unité de compétence N° 2 (UC 2)

L'UC 2 est la partie spécifique à chaque activité reconnue par la FSGT. Il s'agit pour le stagiaire de préparer une action d'apprentissage ou d'animation en ski alpin.

Les compétences :

5 : Mettre en œuvre une relation adaptée au contexte en créant une dynamique de groupe attractive

6 : Initier et perfectionner pour rendre autonome et responsable

7 : Gérer les contraintes liées à l'utilisation des sites de pratique et du matériel en répondant au mieux aux exigences pédagogiques, réglementaires et de sécurité.

8 : Mobiliser les connaissances

9 : Faire preuve de maîtrise

Le formation peut se dérouler sous plusieurs formules :

Journées regroupées ou non en sachant qu'il faudra un minimum de 6 jours + l'évaluation terminale.

La formation de l'UC1 et UC2 peut se faire soit séparément soit simultanément.